



N°2021/14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 AVRIL 2021
OBJET :
ADOPTION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX – EXERCICE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le douze avril, Les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le huit avril 2021, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Evelyne PETIT, Maurice PERRAULT, Marc Simonneaux, Valérie DURAND, Martine Etard, Michel RICHARD, Jean-Marc PROVOST

Etaient absents : Eric CUENOT donne pouvoir à Evelyne PETIT, Frédéric LHERM donne pouvoir à Damien GUIBOUT, Alexis HONGRE

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Evelyne PETIT

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 8

VOTANTS : 10

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

VU La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

VU L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

CONSIDÉRANT que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019, Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- 10 pour
- 1 contre

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

TAXES	TAUX de référence Année 2020	TAUX votés Année 2021	BASES Année 2021	PRODUITS
Foncière bâti	7,02 %	18,60 % (*)	663 700 €	123 448 €
Foncière non bâti	35,51 %	35,51 %	28 200 €	10 014 €
			TOTAL PRODUITS :	133 462 €

(*) Dont taux départemental 2020 : 11,58

Copie transmise au :
- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la Collectivité.

Le Maire,

Damien GUIBOUT